

**APPEL À LA MOBILISATION  
POUR QUE LES ENFANTS RAINCÉENS  
NE SOIENT PAS « VICTIMES » DES ÉCONOMIES BUDGETAIRES DE LA VILLE  
DU RAINCY !!!  
APPEL AU RASSEMBLEMENT DEVANT L'HÔTEL DE VILLE  
DU RAINCY, LE SAMEDI 12 JUIN 2010 À 14H00**

LE MAIRE DU RAINCY ET SES CONSEILLERS MUNICIPAUX ONT VOTÉ « EN CATIMINI » ET SANS CONCERTATION PRÉALABLE DES PARENTS D'ÉLÈVES, LORS DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE, DANS LE SOUCIS DE **RÉDUIRE LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA VILLE, LA MODIFICATION DRACONNIENNE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PERISCOLAIRES.**

LE NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR IMPOSE UNE PRÉ-INSCRIPTION MENSUELLE OU TRIMESTRIELLE DES ENFANTS AVEC UN SYSTÈME DE PRÉ-PAIEMENT. EN DÉPIT DE CETTE PRÉ-INSCRIPTION, DE CE PRÉ-PAIEMENT, **IL N'EXISTE PAS DE GARANTIE D'OBTENIR UNE PLACE EN GARDERIE POUR TOUS LES PARENTS QUI EN AURONT FAIT LA DEMANDE,** PUISQUE QU'UNE COMMISSION SÉLECTIONNERA LES DOSSIERS EN FONCTION DES SITUATIONS DE CHAQUE FAMILLE PRÉ-INSCRITE APRÈS LE 15/07/2010 ET QU'UNE RÉPONSE SERA APPORTÉE INDIVIDUELLEMENT AUX FAMILLES, **PAR TÉLÉPHONE, EN PLEIN MOIS D'AOÛT, SOIT DURANT LES VANCANCES D'ÉTÉ !!!**

**LA PRIORITÉ SERA ACCORDÉE AUX FAMILLES PRÉ-INSCRITES DONT LES 2 PARENTS TRAVAILLENT ET À CELLES DONT LES REVENUS SONT LES PLUS FAIBLES, LES AUTRES SERONT SÉLECTIONNÉES , S'IL RESTE DE LA PLACE !!!**

LA PRÉ-INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE : SAUF EN CAS DE MALADIE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE SOIT D'ANNULER SANS RESPECTER LE PRÉAVIS PRÉVU, SOIT DE BÉNÉFICIER EXCEPTIONNELLEMENT DU SERVICE GARDERIE (EN CAS NOTAMMENT D'IMPRÉVU PROFESSIONNEL OU AUTRE). EN PAREILS CAS, IL FAUDRA AVOIR SOLlicité **AU PRÉALABLE, UNE AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DU SERVICE ÉDUCATION EXAMINÉE DOSSIER PAR DOSSIER.** AINSI,, AVEC CE NOUVEAU RÈGLEMENT, IL DEVIENT IMPOSSIBLE DE S'INSCRIRE TARDIVEMENT, EN OUTRE LE « BASCULEMENT » DES ENFANTS DE LA CLASSE À 16H30 VERS LA GARDERIE, DANS L'HYPOTHÈSE D'UN RETARD OU D'UN IMPRÉVU DES PARENTS **QUI, HIER, ÉTAIT QUASI AUTOMATIQUE, NE SERA PLUS POSSIBLE !!!**

ENFIN, CE MÊME RÈGLEMENT INTÉRIEUR INCLUT LA POSSIBILITÉ DE SANCTIONNER LES FAMILLES QUI UTILISENT LE SERVICE DE LA GARDERIE (DONC PRÉ-INSCRITES) EN CAS DE RETARD, **SANS QU'AUCUNE ÉCHELLE DE SANCTIONS NE SOIT PRÉVUE ET DONT L'APPLICATION LAISSE LA PLACE À L'ARBITRAIRE....**

LES MOTIFS DE CE CHANGEMENT INVOQUÉS PAR LE MAIRE, NOTAMMENT, « *DANS PARENTS D'ÉLÈVES INFOS* » TELS QUE, LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DU SERVICE SONT ERRONÉS PUISQUE LE SEUL CRITÈRE LÉGAL À PRENDRE EN COMPTE POUR L'ORGANISATION D'UN TEL SERVICE EST LA CAPACITÉ D'ACCUEIL DES LOCAUX, À CHARGE POUR LA MUNICIPALITÉ DE DÉGAGER DE SON BUDGET LES FONDS NÉCESSAIRES POUR RECRUTER LE NOMBRE D'ANIMATEURS REQUIS PAR LA LOI.

**PARENTS, CITOYENS, RAINCÉENS MOBILISEZ VOUS** AFIN D'OBTENIR **L'ABROGATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS LES ENFANTS, SANS CONDITIONS, AUX SERVICES PERISCOLAIRES DE LA VILLE.**

**VENEZ NOMBREUX LE 12 JUIN PROCHAIN A 14H00, PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE –MERCİ AUSSI DE SIGNER LA PÉTITION JOINTE**